Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212203780-20260605-2026_06_03-DE

DEPARTEMENT : COTES D'ARMOR
ARRONDISEMENT : GUINGAMP
CANTON : PLOUHA

COMMUNE DE TREVEREC
EXTRAIT DU REGISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUIN 2026

Nbre de Conseillers
en exercice : 11
Nbre de présents : 10
Nbre de votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 18 h 30.
Le Conseil Municipal de la Commune de TREVEREC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Richard HELARY, Maire.

Date de la convocation
28 mai 2026

Etaient présents :
CAMPEY C. ; CHARBONNEAU A. ; COURREGELONGUE F. ; DROUET P. ; DURANTI AM ; GUERNION N. ; HELARY R. ; JUNGMANN K. ; LE GOFF K. ; SASSIER A.

Absent excusé ayant donné pouvoir :
QUERE S. donne pouvoir à HELARY R.

Date d'affichage :
5 juin 2026

Le scrutin a eu lieu
Catherine CAMPEY a été nommée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

N° 03

PARTICIPATION VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer concernant les demandes de participation financière que la commune peut être amenée à recevoir chaque année pour les voyages scolaires auxquels participent les enfants de Trévérec.

Monsieur le Maire propose de verser une participation directement aux familles selon les modalités suivantes :
➢ Enfants scolarisés en maternelle et en primaire : 30 € pour les séjours de 1 à 2 jours et 45 € pour les séjours de 3 jours et plus,
➢ Enfants scolarisés au collège et au lycée : 45 € par élève.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une participation directement aux familles selon les modalités suivantes :
➢ Enfants scolarisés en maternelle et en primaire : 30 € pour les séjours de 1 à 2 jours et 45 € pour les séjours de 3 jours et plus ;
➢ Enfants scolarisés au collège et au lycée : 45 € par élève.

Ce principe de versement est adopté pour la durée du mandat, sauf modification contraire.

Certifié conforme
Le Maire,
Richard HELARY